

Appel de projets Propulsion AGN XR

Pour souligner le 10^e anniversaire d'Atelier Grand Nord XR (AGN XR), la SODEC lance un appel de projets visant à offrir un soutien financier aux projets sélectionnés au cours des cinq dernières éditions d'AGN XR (soit de 2022 à 2026) dans le but de compléter leurs étapes de production et de finalisation¹, et ce, pour qu'ils puissent entamer leur circuit de diffusion et de commercialisation internationale.

Cet appel de projets s'inscrit dans le cadre du volet 3 – Présence collective dans les marchés et foires, et autres activités d'exportation du Programme SODEXPORT - Aide à l'exportation et au rayonnement culturel des œuvres cinématographiques, télévisuelles et interactives québécoises (le « **Programme** »).

Objectif spécifique

- Faciliter l'achèvement des étapes de production des projets sélectionnés à AGN XR pour qu'ils soient en mesure de démarrer leur exploitation commerciale sur les marchés québécois et hors Québec.

Conditions d'admissibilité générales

Clientèles admissibles

Être une entreprise admissible au [Programme](#), détentrice des droits de production et d'exploitation du projet soumis.

Projets admissibles

Afin d'être admissible, le projet doit répondre aux critères suivants :

- Avoir été sélectionné dans le cadre d'une édition précédente d'AGN XR entre 2022 et 2026;
- Avoir complété son développement, être toujours actif et être rendu aux étapes de production;
- Être disponible en langue française.

Les coproductions nationales, interprovinciales et internationales majoritaires ou minoritaires sont acceptées.

¹ Par étapes de finalisation, on entend les étapes permettant de rendre opérationnels les projets pour qu'ils puissent entreprendre leur diffusion et leur commercialisation.

Projets non admissibles

- Les projets ayant déjà reçu du financement au volet 2 du [programme d'aide à la production audiovisuelle](#) de la SODEC;
- Les projets déposés avec des éléments requis incomplets ou manquants.

Participation financière

L'aide est octroyée sous forme de subvention et sert à assumer les dépenses de production et de finalisation des projets sélectionnés.

Le montant de l'aide peut atteindre un maximum de 200 000 \$.

Au moins 75 % des dépenses de production et de finalisation du devis québécois doivent être engagées au Québec.

L'aide est allouée en deux versements :

- Un premier montant correspondant à 80 % du montant accordé sera versé à la signature de la convention;
- Un second montant correspondant à 20 % du montant accordé sera versé après réception et approbation de l'ensemble des documents requis par la SODEC pour la [clôture du projet](#).

La SODEC se réserve le droit de modifier les modalités de versements et d'exiger toutes conditions additionnelles selon la complexité du projet.

Évaluation des demandes

Les demandes sont analysées par un comité composé de professionnels de la SODEC. Au besoin, la SODEC peut faire appel à des avis externes.

L'évaluation portera principalement sur la faisabilité des projets au regard des aspects suivants :

- Le stade d'évolution du projet au moment du dépôt;
- Le plan et l'échéancier de réalisation et la capacité de l'entreprise à livrer un projet prêt à être exploité et diffusé;
- La proportion du financement confirmé, satisfaisante à la SODEC pour permettre au projet d'être produit et exploité;
- Le réalisme du devis de production.

La SODEC privilégie les projets venant avec un plan de diffusion déjà établi.

Dépôt de la demande

1. Remplir le [formulaire de demande](#) intégrant le résumé de l'évolution du projet depuis sa participation à AGN XR et depuis la remise des rapports requis à la SODEC.
2. Joindre par courriel à chloe.lafreniere@sodec.gouv.qc.ca :
 - La [déclaration de l'entreprise](#) dûment remplie et signée par une personne ayant autorité pour le faire;
 - Le [gabarit Dépôt et Rapport Appel Propulsion AGN XR](#) – trois onglets à remplir (sections devant être remplies au moment du dépôt de la demande) : Structure financière, Plan réalisation - Échéancier, Plan de diffusion;
 - Un devis de production détaillant les dépenses liées aux activités de production et de finalisation et, s'il y a lieu, dans le cas d'une coproduction, distinguant les dépenses du devis québécois de l'ensemble des dépenses de production;
 - Le [gabarit Identification des actionnaires et des administrateurs de l'entreprise](#) dûment rempli et signé.

La SODEC se réserve le droit d'exiger toute information, toute pièce justificative ou tout document jugé nécessaire au traitement, au suivi et à la conformité des projets.

Date limite de dépôt : 12 octobre 2026 à 23 h 59.

Clôture du projet

Une fois la finalisation du projet terminée, joindre par courriel, avant la date indiquée dans la convention signée, les éléments suivants à chloe.lafreniere@sodec.gouv.qc.ca :

- Le gabarit Dépôt et Rapport Appel Propulsion AGN XR utilisé au dépôt de la demande – trois onglets à remplir (sections devant être remplies au moment du rapport final) : Structure financière, Plan réalisation - Échéancier, Plan de diffusion;
- Le rapport de coûts final de production détaillant les dépenses liées aux activités de finalisation et, s'il y a lieu, distinguant les dépenses du devis québécois de l'ensemble des dépenses de production;
- Un lien vers la version de diffusion finale du projet en langue française. La version finale doit se conformer aux conditions mentionnées dans la convention.

Renseignements

Véronique Le Sayec

Déléguee aux affaires internationales, SODEC

Veronique.LeSayec@sodec.gouv.qc.ca